



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 6 - séance du 9 mai 2012 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2012
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal no 02/2012** relatif à l'approbation des nouveaux statuts de l'Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC) du district Gros-de-Vaud et sortie de la convention régissant l'organisation actuelle
6. Rapport de la commission
7. **Préavis municipal no 04/2012** relatif aux nouveaux statuts de l'AIAE
8. Rapport de la commission
9. Nomination d'une commission de construction pour le suivi de la transformation et rénovation de la grande salle. Proposition du Bureau : commission composée de 5 membres (1 membre de la commission de gestion, 1 membre de la commission des finances et 3 membres du Conseil communal)
10. Propositions individuelles
11. Divers

### 1. Appel

Mesdames et Messieurs Yves Beerens, Giuseppe Cusanelli, Estelle Meylan Bezençon, Estelle Miazza, Michel Schuler, André Strautmann et Alexandre Vincent se sont excusés. M. Fritz Aeschbach est absent. Membres présents : 27, majorité absolue : 14.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et propose en préambule une modification de l'ordre du jour. En effet, suite à un problème de communication, le point 7 « préavis municipal no 04/2012 » n'a pas été traité par la commission. M. le Président propose son report (ainsi que du point 8). D'autre part, il propose sous point 10. « Propositions individuelles » de porter à l'ordre du jour le postulat de Mme Doris Marguerat, reçu par courrier, intitulé : « taxe au sac / taxe au poids ».

Ces modifications n'apportant pas de commentaires, l'ordre du jour est adopté tel que proposé.

M. le Président salue ensuite la présence de M. Sylvain Müller, journaliste 24 Heures.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2012

Le procès-verbal de la séance précédente apporte un commentaire de la part de Mme Dominique Martin Fahrni qui a été notée « absente sans excuse » alors qu'elle s'était oralement annoncée auprès du Bureau. S'agissant d'un oubli, M. le Président s'en excuse et a pris bonne note de la remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. le Président n'a reçu aucun courrier mis à part celui de Mme Marguerat qui sera traité sous point 10. Il n'a pas d'autres communications à faire.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic prend la parole et en référence au postulat annoncé déclare que ce qui a été mentionné dans la presse, soit qu'un certain nombre de communes vont instaurer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 une taxe au sac, dont la commune de Goumoëns, est totalement faux. Des propositions seront prochainement faites au Conseil sur le sujet.

D'autre part, M. le Syndic annonce que la prochaine séance du Conseil n'aura pas lieu le 13 juin prochain mais le 27 juin. Le bouclement des comptes a en effet pris du retard pour plusieurs raisons.

M. Pascal Jaermann informe l'assemblée que l'appareil de mesure de vitesse acheté avec la commune d'Oulens a été dévalisé alors qu'il était en place depuis une semaine à Goumoëns. Il se trouve actuellement en réparation.

M. Nicolas Dutruy donne l'information que des adresses mails « .ch » seront prochainement mises en service pour le Conseil communal. Un travail de fond sera également entrepris par rapport au site internet communal.

Mme Claudia Jaquier s'inquiète au nom de la Municipalité des cambriolages qui ont eu lieu depuis le début de l'année sur notre territoire (au nombre de 7). La politique de sécurité est à revoir. La Municipalité va faire une enquête sur les inquiétudes des habitants, sur leurs besoins et leurs attentes en matière de sécurité. Le concept police – population sera proposé une fois toutes les informations collectées.

Aucune remarque n'étant formulée à ce stade, M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

5. Préavis municipal no 02/2012 relatif à l'approbation des nouveaux statuts de l'Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC) du district Gros-de-Vaud et sortie de la convention régissant l'organisation actuelle

Chacun ayant reçu le préavis municipal avec la convocation, M. le Président propose de passer la parole à la commission ad'hoc avant d'ouvrir la discussion.

## 6. Rapport de la commission

Mme Marine Laforge lit le préavis de la commission, composée également de Mlle Clotilde Lauritzen et de M. Michel Glauser.

Après avoir étudié les nouveaux statuts, la commission propose au Conseil communal de bien vouloir autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation Régionale de Protection civile du district du Gros-de-Vaud (ORPC) et à se retirer de la convention régissant l'ORPC actuelle, ainsi que d'accepter les statuts de la nouvelle Organisation.

La commission relève dans son rapport que cette nouvelle Organisation voit plusieurs communes la rejoindre, passant de 21 communes de l'ancienne PCi à 44. Par contre, elle ne souffrira pas d'augmentation de coût par habitant. Ce projet, qui a débuté en 2007, veut adapter la PCi au contexte socio-environnemental. Si les statuts de cette nouvelle Organisation sont acceptés par l'ensemble des communes, l'ORPC prendra vie le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

M. le Président remercie Mme Laforge et constate que les conclusions de la commission sont identiques à celles du préavis municipal. Il ouvre la discussion.

M. Philippe Duperrex demande quelles sont les tâches de la PC ?

Mme Claudia Jaquier liste les prestations offertes par la PC, notamment la protection de la population civile, l'assistance, le secours, l'aide en cas de catastrophe, l'aménagement de sentiers, l'appui en cas de manifestation, le plan canicule, etc.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

## 9. Nomination d'une commission de construction pour le suivi de la transformation et rénovation de la grande salle. Proposition du Bureau : commission composée de 5 membres (1 membre de la commission de gestion, 1 membre de la commission des finances et 3 membres du Conseil communal)

Le Conseil a décidé lors de sa dernière séance de nommer une telle commission. Dans l'ordre du jour, le bureau a proposé une composition possible de cette dernière.

M. le Président a contacté préalablement la commission de gestion et celle des finances pour qu'elles désignent leur représentant dans la commission à nommer. Il a également contacté les 3 membres de la commission ad'hoc qui avaient traité le préavis. Ils se sont les trois déclarés d'accord de continuer leur travail. La discussion est ouverte dans un premier temps sur la composition de la commission de construction. Celle-ci n'est pas contestée. Les membres proposés sont :

- Membres: M. Bernard Bezençon  
M. Rémy Favre  
M. Laurent Vulliamy
- Représentant de la commission de gestion : M. Daniel Freiermuth

- Représentant de la commission des finances : M. Jean-Daniel Moix

M. le Syndic demande la parole : il n'est pas courant qu'une telle commission soit nommée, mais pour un projet d'une telle importance, ce choix est compréhensible. La Municipalité salue cette nomination et voit le rôle de cette commission comme appui, sans pouvoir de décision. Une prochaine rencontre avec l'architecte permettra de relayer les remarques faites lors du précédent Conseil notamment.

M. le Président met au vote la composition de cette commission par le Conseil, qui l'accepte, en comptant une abstention.

M. le Syndic demande aux membres de la commission de construction de bien vouloir réserver d'ores et déjà le mercredi 23 mai à 20h15 pour une première séance.

M. le Président remercie les membres désignés pour leur futur engagement et propose de passer au point 10 de l'ordre du jour.

#### 10. Propositions individuelles

M. le Président fait lecture du postulat de Mme Doris Marguerat, qui demande à la Municipalité d'établir un rapport de comparaison entre les deux systèmes « taxe au sac » et « taxe au poids ».

M. le Président constate que les conditions de dépôt d'un postulat sont remplies. Il passe la parole à la Municipalité. Mme Claudia Jaquier a assisté à plusieurs séances sur le sujet. Elle rappelle la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour la mise en route du système « pollueur-payeur » sous la forme qui n'a pas encore été définie.

Suit une discussion fournie sur l'entrée en matière ou non concernant le postulat déposé. Une commission a déjà été nommée en 2011 en vue d'un préavis sur le règlement communal au sujet de la gestion des déchets. Ce préavis a été retardé. Le postulat obligerait la Municipalité à établir un rapport avant la présentation du préavis attendu en fin d'année (celui-ci entraînant obligatoirement une décision).

M. le Président clôt la discussion et propose à l'assemblée de statuer selon l'art. 60 du Règlement, soit :

- Renvoyer le postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité (demande par un cinquième des membres)

Aucun membre ne formule cette demande.

- Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier

Oui : 21. Non : 2. Abstention : 3.

Mandat est donc donné à la Municipalité d'établir un rapport et ceci dans un délai de 4 mois.

#### 11. Divers

M. Bernard Bezençon demande la position de la Municipalité sur le projet de fusion qui a été récemment exposé dans l'Echo du Gros-de-Vaud (fusion autour d'Echallens).

M. le Syndic rétorque que pour l'instant les arguments ne sont pas favorables. La responsabilité d'une commune est d'adhérer à tout ce qui est régional tout en gardant, selon lui, son autonomie. Le chef de l'Exécutif ne voit pas une nécessité d'adhérer à cette future nouvelle entité, à moins que cela soit une volonté du Conseil communal d'entrer en matière...

Dans les divers, relevons également l'intervention de M. Michel Glauser qui condamne l'occupation systématique des places de parc derrière le P'tit Marché. M. le Syndic répond que la Municipalité est au courant de ce fait. Un courrier sera adressé aux occupants.

Mme Laforge demande à quoi en est la construction de la place de jeu d'Eclagnens et si des panneaux indiquant la priorité de droite vont être posés ?

M. Pascal Jaermann apporte une réponse pour la signalisation : de nouvelles normes vont être appliquées dès 2013, toute la signalisation va être revue.

M. Nicolas Dutruy répond concernant la place de jeu : un rendez-vous a été fixé tout prochainement avec l'entreprise responsable des travaux.

M. le Syndic informe l'assemblée que pour l'ensemble de la commune des marques jaunes vont être faites sur la route afin de signaler les arrêts des bus. Il remarque à ce sujet avec satisfaction la bonne fréquentation de la nouvelle ligne Echallens-Cheseaux.

M. Paul Mermoud demande si la Municipalité s'est penchée sur le problème des places de parc du cimetière d'Eclagnens ?

M. Nicolas Dutruy répond par l'affirmative, mais rien n'a encore été décidé. A suivre.

M. Cyril Bezençon rappelle que le 19 mai prochain aura lieu la première édition du vide-grenier à la grande salle. Il reste encore quelques places.

M. le Syndic relate la récente séance d'information du préfet, qui s'est tenue sous forme d'un conseil fictif à l'Aula des Trois Sapins. Le but était de sensibiliser les membres des municipalités et des bureaux de conseils par rapport à de multiples erreurs de procédure qui peuvent se produire, et ceci sous un angle humoristique et bon enfant.

M. le Président rappelle pour terminer la date du 27 juin pour la prochaine séance du Conseil, il demande à la commission « grande salle » son décompte d'heures et souhaite connaître de la part des commissions permanentes le nom d'un interlocuteur à qui le Bureau peut adresser le courrier. Les noms sont à transmettre à la secrétaire dès que possible.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie chacune et chacun. Il clôt la séance à 21h45.

Le Président:



La Secrétaire: